



Nouvelle structure de jeux pour les enfants de maternelle

Bessines &chos



Spécial démission

Chères Bessinoises, chers Bessinois

Nous vous avons présenté dans le dernier Bessines &chos, les résultats de nos actions engagées depuis notre élection le 23 mai 2020. Elles se traduisent par des réalisations concrètes visibles par tous.

Nous vous disions aussi que nos ambitions étaient freinées par nos opposants qui détiennent ensemble un pouvoir majoritaire de 10 voix sur les 19 membres du Conseil municipal.

Enfin nous vous précisons que cette situation conflictuelle perdurait au-delà d'un délai acceptable qui aurait dû permettre à la raison de l'emporter, qu'elle était inconfortable pour tous et plus particulièrement pour ceux qui s'investissent pour la commune.

Ce constat nous amène, aujourd'hui, à faire en sorte que les électeurs puissent arbitrer ce différend nuisible à l'action de la municipalité régulièrement élue mais sous le joug d'une majorité improbable, nourrie par des frustrations personnelles, qui n'a qu'un seul objectif en commun : nous empêcher de travailler vite et bien. En effet, en un peu plus d'un an, vous avez pu constater que nos opposants n'ont eu de cesse que d'entraver l'action municipale en refusant les délégations au maire et les indemnités à ceux qui consacrent leur temps et parfois leurs moyens personnels à l'action municipale. Ils n'ont été à l'initiative d'aucune proposition constructive ni en Conseil municipal ni dans leur libre expression du journal municipal.

Nous avons donc décidé une démission en bloc des élus qui soutiennent notre maire pour satisfaire aux conditions d'une nouvelle élection municipale. En effet, les textes précisent qu'une nouvelle élection municipale doit avoir lieu dans les 3 mois qui suivent le constat que le Conseil municipal a perdu au moins le tiers de ses conseillers. Au cas présent, après l'acceptation de nos démissions, cette élection pourrait être organisée, sur décision du Préfet, avant la fin de l'année civile.

Pendant cette période transitoire, notre maire Christophe GUINOT, non démissionnaire, assurera l'intégralité de ses fonctions propres. Les adjoints démissionnaires poursuivront leur mandat jusqu'à l'acceptation par le Préfet de leur démission enfin les conseillers (élus ou en liste d'attente) démissionnaires cesseront immédiatement leurs fonctions. Tous resteront solidaires avec notre maire jusqu'à l'installation du prochain Conseil municipal issu de la nouvelle élection.

Nous ne vous abandonnons pas. Le suivi des dossiers en cours sera assuré jusqu'à l'installation du futur conseil municipal avec la même ténacité et avec l'appui indéfectible des employés municipaux qui ne nous a jamais manqué.

Une attention particulière sera apportée aux dossiers sensibles et importants parmi lesquels :

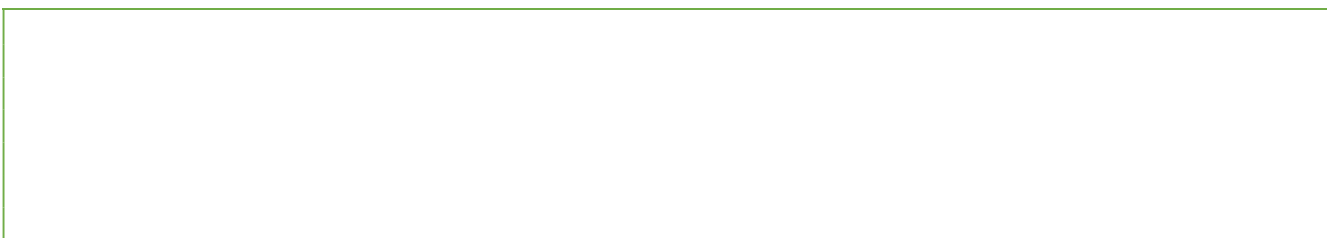
- L'instruction de la demande de permis de construire de l'UDAF pour leur projet de maison relais.
- Le dossier des fouilles archéologiques sur le terrain des taillées dont l'appel d'offres a été dépouillé et qui est en instruction auprès de la Préfète de région et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Ces fouilles sont le préalable au démarrage du projet de maison de santé à l'initiative des praticiens bessinois soutenus par notre équipe municipale.
- La reprise des travaux de rénovation de l'Ecole et le choix du maître d'œuvre.

Nous avons patienté le maximum de temps, et attendu que la situation sanitaire permette un retour aux urnes. Nous avons pris cette décision à regret, mais aujourd'hui nous avons la conviction que la situation de blocage, qui n'a pas évolué favorablement depuis 15 mois malgré nos gestes d'apaisement et nos appels à plus de solidarité ne peut être résolue que par un choix clair des électeurs pour une équipe municipale majoritaire unie et solidaire.

Nous vous remercions de votre soutien aujourd'hui comme demain et nous vous renouvelons notre disponibilité à votre écoute.

Le Maire Christophe GUINOT
Les adjoints et les élus démissionnaires

Parole à l'opposition



Après la décision de mes adjoints et des conseillers municipaux qui me soutiennent, pour une démission collective prise mercredi matin 1^{er} septembre, j'ai aussitôt informé Patrick THOMAS et Noëlle ROUSSEAU en leur indiquant qu'un numéro spécial du BESSINES & CHOS serait diffusé rapidement pour informer officiellement les habitants de cette situation et mettre un terme aux fausses informations des réseaux sociaux.

Je les ai invités, comme le Code Général des Collectivités Territoriales le prévoit, à s'exprimer dans ce numéro. Je regrette qu'ils n'aient pas souhaité le faire.

Le Maire Christophe GUINOT

Publication

Directeur de publication :
Christophe GUINOT

Rédaction, conception, réalisation :
Mairie de Bessines

Edition : Septembre 2021

Impression : 900 exemplaires – zaptv79

